

Réunion correspondants H&S

18/10/2023

Présents : G.DOISNEAU, L.COSTA, R.GUILLOT, E.KOLODZIEJ, O.SADEK, P.BERDAGUE, C.GOURSON, L.ROUPNEL, H.MAISONNEUVE, O.ABICHOU, V.ANDRE

Absents excusés : C.BOURNAUD, R.SAINT-MARTIN, N.RABASSO

Ordre du jour :

- 1) Présentation du livret "mémo sécurité de l'ICMMO"
- 2) Déchets
- 3) Registres SST dématérialisés (ICMMO unité pilote) avec intervention de Romain Pellardy
- 4) questions diverses et rappels/informations

1. Présentation du livret "mémo sécurité de l'ICMMO"

Présentation du mémo sécurité qui sera diffusé aux personnels et nouveaux entrants

- Livret validé par la direction de l'ICMMO et le service H&S du site HM
- Déployé sur l'ensemble du site (avec adaptation sur le site HM)
- Il sera donné à tous les personnels ICMMO déjà présents puis à chaque nouvel entrant. L'idée aujourd'hui est de faire des remarques pour éditer le livret au besoin.

• Livret :

Numéros de téléphone : Numéros d'urgences, infirmerie, gestion du bâtiment HM (remplacer l'adresse email de Mme Goumet par l'adresse générique : secretariat.affaires-generales@universite-paris-saclay.fr), cellule H&S ICMMO

Les bonnes pratiques de laboratoire : Rappeler (surtout aux étudiants) que le port de casques audio ou écouteurs est interdit dans les locaux pour des raisons de sécurité (bien entendre l'alarme par exemple), rappeler qu'il est interdit de monter dans les monte-charges avec les produits chimiques et les gaz, azote liquide...

Consignes générales de sécurité/ Conduite à tenir en cas d'incidents :

En cas d'alarme gaz : Rajouter « Ne pas déclencher l'alarme »

Collecte des déchets

Accidents/Incidents : Il faudra même le lien pour accéder au RSST quand celui-ci passera en numérique uniquement (fin du RSST papier)

Gaz liquide/ Bouteille de gaz

2. Factures déchets chimiques :

- La facture du dernier trimestre 2022 est arrivée. Au total sur 2023, on a 40,5k€ de déchets à payer sur les 45k€ budgétisés (39000 euros dans la vallée et 1500 sur HM).
- L'ancien système de facturation était basé sur le volume de produits chimiques achetés sur l'année N-1 (pour décourager de jeter les produits à l'évier)
- Maintenant dans le nouveau bâtiment les produits sont pesés par catégorie, donc on va passer à une facturation en fonction du poids de déchets jetés sur l'année N, et de manière trimestrielle dès 2024.

- Les prochaines factures vont arriver par trimestre. Il est fort probable qu'en 2024 on paye la facture pour 2023 plus celles de 2024 (il n'y aura plus un paiement sur N-1). Il faut donc que les équipes soient vigilantes car maintenant cela est facturé directement aux équipes.
- Virginie demande aux correspondants de transmettre à ceux qui descendent les déchets de bien donner le nom du responsable d'équipe et le nom de l'équipe (cela facilite la lecture du fichier Excel de facturation envoyé par Pharma).

3. Registres SST – présentation par Romain Pellardy du service S2PR de l'Université :

- Ils vont être dématérialisés dès 2024 pour l'ensemble de l'université
- ICMMO a été choisi comme unité pilote pour tester le logiciel qui sera mis en place au printemps 2024 (environ 6 mois de test)
- Les registres papiers vont donc être retirés pour laisser place aux registres dématérialisés
- Dans un premier temps il est demandé que se soit Virginie, les AP et les correspondants qui montrent aux équipes comment faire
- Connexion avec les identifiants Adonis. Il faut donc que l'annuaire soit à jour car on aura accès aux registres de tous les groupes dans lesquels on est dans Adonis. Pour les enseignants ils auront donc accès aux registres concernant les bâtiments dans lesquels ils enseignent. Les étudiants auront bien évidemment accès aux registres.
- Les registres ne sont qu'en français. Donc il faudra aider les étudiants étrangers.
- Après connexion, on pourra créer un signalement, voir les signalements, suivre les signalements
- Les signalements seront automatiquement confidentiels pendant 8 jours.
- Il existe différentes catégories prédéfinies de signalements plus une catégorie « autre » pour mettre tout ce qui ne rentre pas dans les catégories précédentes.
- On peut choisir anonymat quand on crée un signalement. Dans ce cas personne ne saura qui a créé le signalement et donc il ne sera pas possible d'apporter une réponse « personnalisée ».
- Cocher « signalement confidentiel » si nécessaire.
 - Mettre un titre au signalement : il ne faut pas mettre de nom de personne dans le titre de l'incident
 - Détailler l'incident
 - Possibilité de rajouter un fichier

Remarque : le DU souhaite garder la même procédure que pour les registres papiers, à savoir : avant qu'il ne signe l'incident il souhaite que les RE de l'équipe concernée signent pour attester qu'ils sont informés de l'incident. Comme il n'est pas possible que le RE atteste en ligne qu'il est informé de l'incident (seul le DU a cette possibilité dans la version dématérialisée), il serait peut-être bien d'imprimer le signalement pour le faire signer par le RE et ajouter ensuite un scan de ce document pour l'ajouter au signalement. Virginie se chargera de cette étape pour faciliter les démarches.

- Si confidentiel est coché, le titre du signalement est visible par tous mais pas le contenu.
- Le DU peut choisir de conserver ou non la confidentialité, changer la thématique du signalement, rajouter une mesure de prévention et le clôturer. Romain Pellardy conseille de clôturer le signalement seulement si le problème est résolu.

- Lors de l'utilisation de ces nouveaux registres, s'il y a des remarques ou des corrections à faire, les signaler à Virginie qui les regroupera et les fera remonter au S2PR de l'Université (par exemple changer le nom de la thématique RPS en risques psycho-sociaux).

Quelques rappels et informations :

- Virginie insiste sur le fait de rappeler qu'il n'est pas autorisé d'utiliser des casques dans les labos
- Les alarmes gaz et incendie sont à présent différentes. Rappel que les consignes d'évacuation sont les mêmes. Peut-être rajouter dans le mémo qu'il ne faut pas déclencher l'alarme incendie en cas d'alarme gaz.
- Pour information les posters de gestion des déchets ont été rajoutés sur ChemProducts
- Salle ATEX : un zonage doit être refait (commande en cours). Il est rappelé que seules les personnes qui ont été formées pourront être autorisées à manipuler dans la salle.
- Régis signale qu'il faudrait rajouter sur le mémo le nom des PCR et référent laser et dans quel cas les contacter.
- Point azote liquide et gaz : pour l'instant c'est l'UFR pharma qui paye pour tout le bâtiment.
- Autre info : Valérie Manceau va faire un audit de toutes les têtes de détecteurs de gaz du bâtiment.
- Pour information, il y aura une inspection du bâtiment prévue du 6 au 10 novembre (à priori l'ICMMO n'est pas concerné)